

A quoi joue le Sénat ?

Le refus du Sénat d'entériner la loi sur l'interdiction du « Maïs OGM 810 » de la lignée Bt (Bacillus thuringiensis) de Monsanto soulève la question du rôle du Sénat lui-même.

Ce maïs OGM, dont la culture est interdite en France de puis le 11 janvier 2008, est un organisme génétiquement modifié susceptible de résister aux insectes ravageurs. Mais on sait qu'il a aussi des effets nocifs sur l'environnement, sur les insectes non nuisibles et peut être aussi sur l'homme.

Après le refus de la loi sur la « transparence des ressources financières des parlementaires étendu aux proches » et le refus de lever l'immunité parlementaire du Sénateur Serge Dassault, ce nouveau refus d'une loi qui porte préjudice aux lobbies OGM pose le problème du rôle du Sénat dans notre démocratie. De Gaulle en son temps s'était aussi posé la question, ce qui lui a coûté la fin de son mandat de Président de la République.

On sait que depuis le roi Louis-Philippe le Sénat est une chambre conservatrice et un frein puissant à toute innovation, mais on pouvait penser qu'avec un Président socialiste et la présence d'écologistes comme Chantal Jouannau et Jean-Vincent Placé, les choses allaient changer notamment en matière d'éthique politique et d'environnement. Apparemment il n'en est rien.

Le Sénat serait-il la cible des lobbies agro-alimentaires comme c'est le cas à Bruxelles auprès de l'Union Européenne ? C'est une question qui doit être éclaircie.

Aussi Génération Ecologie demande une enquête parlementaire pour comprendre les motifs qui ont poussé les sénateurs à défendre les intérêts de la firme Monsanto.

France GAMERRE
Présidente d'honneur de Génération Ecologie

Michel VILLENEUVE,
Vice-président de Génération Ecologie,

Tel : 06 16 58 81 73